

Nombre de  
membres en  
exercice

**25**

Présents et  
représentés

**22**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 25 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq  
Le vingt cinq du mois de avril à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix huit avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni en visio-conférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date de mise  
en ligne

28 AVR. 2025

Déposée en  
Préfecture le

28 AVR. 2025

### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

### Avait donné procuration

François ASTORG à Samuel DIXNEUF

### Etaient excusé(e)s

Christian ANSELME, Charlotte JULIEN, Aurélien MODURIER

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **CONVENTION DE FINANCEMENT FDIS - PASSERELLE MODE ACTIF À GROISY AU DESSUS DE L'A41**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5216-5 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 228-2 à L. 228-3-1 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite loi LOM) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que la collectivité est compétente en matière de création ou d'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire, ainsi que la création ou l'aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

Vu la compétence du Grand Annecy en matière d'aménagement de l'espace communautaire et notamment d'organisation de la mobilité ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-510 en date du 18 octobre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2022-140 du 30 juin 2022 portant approbation du schéma directeur cyclable (SDC) du Grand Annecy ;

Dans le cadre des travaux relatif à l'aménagement d'une passerelle mode actif à Groisy au-dessus de l'A41 – une convention doit être passée entre le Département de la Haute-Savoie et le Grand Annecy.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de versement de la participation du Département au titre de la 51<sup>ème</sup> répartition du Fonds départemental d'interventions structurantes (FDIS).

Cette passerelle offre une largeur praticable de 3m permettant aux cycles de se croiser en toute sécurité sur une longueur de 43m entre appuis.

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération est assurée par le Grand Annecy.

La Commission Permanente CP-2024-0044 du 15 janvier 2024, a décidé d'attribuer au Grand Annecy une enveloppe de 44 500 € au titre de la 51<sup>ème</sup> répartition du Fonds départemental d'interventions structurantes (FDIS).

La présente convention prendra effet à la date de signature du dernier signataire et sera effective jusqu'à la validation du décompte et versement de l'intégralité de la participation du Département.

#### **LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver la convention de financement Fonds départemental d'interventions structurantes (FDIS) relative à l'aménagement d'une passerelle mode actif à Groisy au-dessus de l'A41 ;
- d'autoriser la Présidente à signer la convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 22

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
la Directrice Générale,



Virginie AULAS.